

# LE POINT du SCFP

## Lois américaines du droit au travail

### Lois antisyndicale

Les politiciens conservateurs, tant provinciaux que fédéraux, veulent détruire le système des lois du travail propre au Canada et restreindre les activités politiques et militantes des syndicats.

Les élus conservateurs fédéraux et provinciaux ont menacé d'instaurer des lois antisyndicales à l'américaine qui permettent aux travailleurs des milieux syndiqués de choisir de ne pas payer de cotisations syndicales. Les républicains américains et les conservateurs canadiens parlent des lois du « droit au travail », mais il s'agit en fait d'une attaque directe contre les travailleurs et la viabilité financière des syndicats.

Dans les États américains dotés de ces lois antisyndicales, les salaires et les revenus sont plus faibles (1 540 \$ de moins par année), le taux de pauvreté est plus élevé (de 2,5 %), il y a moins d'investissement dans l'éducation (2,671 \$ de moins par étudiant), plus de problèmes de conformité aux lois sur la santé et la sécurité, et la participation électorale est plus faible.<sup>1</sup>

Aux États-Unis, les républicains les appellent les lois du « droit au travail ». En Ontario, Tim Hudak et le Parti Progressiste conservateur parlent de réformes du « choix des travailleurs ». Les conservateurs fédéraux comme le député Pierre Poilievre dit que c'est un droit de refuser de payer les cotisa-

tions. Mais le résultat, c'est que les gens doivent travailler pour moins et moins de droit.

Au Canada, les attaques contre les syndicats ont commencé avec le projet de loi 85 en Saskatchewan et le projet de loi fédéral C-377. Le projet de loi 85 affaiblit les droits des travailleurs, fragmente des sections locales syndiqués établies et modifie les normes minimales du travail. Le projet de loi C-377 obligera les syndicats à dévoiler leurs finances aux employeurs et au public. Il oblige même les plus petites sections locales à remplir des montagnes de documents et à afficher leurs états financiers sur un site Web du gouvernement. Les employeurs pourront ainsi savoir combien d'argent contient une caisse de grève ou combien d'argent le syndicat a en banque pendant les négociations. Aucune loi n'oblige les employeurs à dévoiler ainsi leurs finances, ce qui leur confère un avantage injuste.

**Ivan Rand,**  
**juge à la Cour suprême (1946)**  
« ... le pouvoir du mouvement syndical, partenaire nécessaire du capital, doit rectifier l'équilibre de ce qui s'appelle la justice sociale ... »

### Une attaque sur les droits des travailleurs

Les lois antisyndicales américaines (appelées lois du droit au travail aux É.-U.) font partie de l'arsenal de Tim Hudak et de Stephen Harper pour abaisser les salaires de tous les travailleurs. Ce n'est que l'une des nombreuses mesures mises en œuvre par le gouvernement Harper.

- Les modifications apportées au système de l'assurance-emploi (a.-e.) forcent la plupart des demandeurs d'a.-e. d'accepter des emplois moins bien payés et moins qualifiés.

- Les employeurs profitent des changements apportés par le gouvernement conservateur au programme des travailleurs étrangers temporaires pour embaucher des travailleurs internationaux temporaires qualifiés au lieu de former des travailleurs locaux.

- Les employeurs sont encouragés à mettre à pied des travailleurs occupant des emplois correctement payés et à réengager ou engager de nouveaux employés à des salaires plus faibles, soit par l'entremise du programme des travailleurs étrangers temporaires, soit par les demandeurs fréquent d'a.-e.

- En présentant de nouvelles demandes d'a.-e., les travailleurs sans emploi recevront des prestations réduites puisque les droits futurs aux prestations sont basés sur 55 pour cent des gains précédents.

- Le gouvernement conservateur fédéral a aboli des lois sur l'équité salariale s'appliquant aux employés régis par les lois fédérales du travail de façon à modifier la définition d'emplois d'égale valeur et à rendre ainsi plus difficile les demandes d'équité salariale.

<sup>1</sup>Right-to-Work 101, Economic Policy Institute, février 2012.

### **Martin Luther King Jr. (1961)**

«Dans notre glorieuse lutte pour les droits civils, nous devons éviter d'être dupés par de faux slogans, comme le « droit au travail »... Ils n'offrent ni « droits », ni « travail ». Leur but est de détruire les syndicats et la liberté de négociation collective par lesquels les syndicats ont amélioré les salaires et les conditions de travail de chacun... Nous exigeons la fin de cette fraude.»

### **Sukanya Pillay, avocate à l'Association canadienne des libertés civiles (2012)**

«La négociation collective est un élément essentiel du tissu d'une société libre et démocratique, parce qu'elle rehausse la dignité humaine, l'égalité et la participation démocratique au travail. Inviter les syndicats et, par eux, les travailleurs, à négocier les conditions de leur travail est un geste fondamentalement démocratique. Pourquoi? Parce que ce geste est enraciné dans l'idée de la dignité humaine – l'idée que les êtres humains ont le droit de vendre leur travail seulement dans des conditions qu'ils ont acceptées. La négociation collective est un droit constitutionnel pour cette raison. La formule Rand empêche le resquillage. Puisque tous les travailleurs tirent profit des gains négociés par le syndicat, tous doivent payer des cotisations. Autrement dit, personne ne doit profiter gratuitement des cotisations des autres travailleurs.»

## **Tous les travailleurs sont perdants dans les États dotés de lois du DT**

Les lois du DT sont destinées à faire baisser les salaires, les avantages sociaux et d'augmenter la précarité du travail de tous les travailleurs.

Dans les États avec DT, les salaires sont inférieurs de 3,2 pour cent à la fois pour les travailleurs syndiqués et non syndiqués à ceux des États sans loi du DT.

Il y a 4,8 pour cent moins de régimes de retraite d'employeurs dans les États avec DT. Si les régimes de retraite des travailleurs des États sans lois du DT étaient à ce faible taux, il y aurait 3,8 millions de travailleurs de moins qui toucheraient des prestations de retraite aux États-Unis.

## **Les syndicats défendent l'équité**

Tous les travailleurs tirent avantage des luttes menées par les syndicats en faveur de normes minimales. Il faut des syndicats pour lutter contre l'inégalité constante dans les milieux de travail canadiens et il reste encore bien du travail avant d'atteindre l'équité pour tous.

- Au moins 20 pour cent des travailleurs au Canada occupent des emplois précaires, ce qui représente une hausse de 50 pour cent par rapport aux 20 années précédentes. En Ontario seulement, 735 000 travailleurs occupent des emplois temporaires et précaires.
- Les femmes sont toujours 20 % plus susceptibles de gag-

ner le salaire minimum que les hommes.<sup>2</sup>

- Le salaire minimum n'est pas encore un salaire de subsistance.
- La syndicalisation fait grimper les salaires de tous. Par leur lutte en faveur de l'équité salariale pour les femmes et d'autres travailleurs marginalisés, les syndicats jouent un rôle vital dans la correction des inégalités sociales.
- Les syndicats défendent les services publics : chaque Canadien tire un avantage annuel de 17 000 \$ des services publics. Pour le ménage moyen, l'avantage annuel des services publics est de 41 000 \$.<sup>3</sup>
- Les syndicats aident à coordonner l'appui aux œuvres de bienfaisance. Les travailleurs ont contribué à plus de 50 % au budget de Centraide en 2011.
- Il y a 338 000 travailleurs étrangers temporaires (TEP) au Canada.<sup>4</sup> Chaque année, plus de travailleurs viennent au Canada par l'entremise du Programme des travailleurs étrangers temporaires que par le processus de l'immigration en vue d'une résidence permanente. Les récents changements apportés au programme des TEP permettent aux entreprises de payer ces travailleurs 15 pour cent de moins que d'autres travailleurs occupant les mêmes emplois.

**Service de la recherche du SCFP**

25 juillet, 2013

GC/gb:sepb491

**SCFP.ca**

<sup>2</sup>L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada.

<sup>3</sup>L'Aubaine discrète du Canada, Les avantages tirés des services publics, Centre Canadien de Politique Alternatives

<sup>4</sup>faits saillants de l'enquête nationale auprès des ménages de 2011, Statistique Canada.